

ON CONTINUE...

avec l'UFR des industries chimiques CGT

l'édito

Pensions bloquées, PRIX QUI FLAMBENT

Face à un gouvernement sourd devant nos revendications, il est urgent de nous mobiliser le 2 décembre.

Chaque année, nos pensions subissent une érosion : depuis 2014, nous avons perdu entre 10 et 12 % de pouvoir d'achat, soit un mois de pension par an !

Accablant constat que la situation subie par les retraités : pensions (Sécurité sociale et complémentaires), subissant une baisse (en euros constants) quasi permanente depuis plusieurs dizaines d'années, avec une inflation qui reprend, notamment les prix de l'énergie qui augmentent de façon indécente et une évidente répercussion sur celui des matières premières, jusqu'à celui de la baguette de pain !

Ajoutons au passage le petit cadeau du MEDEF, de la CFDT et de la CFTC qui ont de nouveau signé pour prolonger de 2 ans la sous désindexation des complémentaires via la valeur de service du point.

Outre la revalorisation immédiate de notre pouvoir d'achat, nos revendications, qui sont celles de la FNIC-CGT, demeurent les suivantes :

- Retraite à 60 ans, à taux plein, pour tous, après 37,5 ans de cotisations.
- Pension égale à 75 % minimum du salaire, calculés sur les 10 meilleures années, revalorisés sur les salaires et non sur les prix.
- Retraite anticipée pour les travaux pénibles, dès 55 ans.
- Pension de réversion de 75 %.
- Pas une retraite au-dessous du SMIC (revendiqué à 1900 €).
- Revalorisation des pensions bloquées depuis 5 ans.
- Suppression de la CSG et remplacement de celle-ci par une cotisation de l'employeur au travers du salaire socialisé.
- Prise en charge intégrale, par la Sécurité sociale, de nos dépenses de santé.

Si nous, déjà retraités, échouons, aujourd'hui, à mener ces batailles, ce sont surtout les actifs, (futurs retraités), qui en pâtiront, en termes de pouvoir d'achat, mais aussi de protection sociale de plus en plus attaquée : disparition de 115 000 lits, de 100 000 postes de soignants et des projets de lois avec des mesures largement insuffisantes, pour le grand âge notamment.

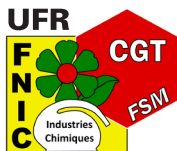
Nous insistons particulièrement sur la nécessité de la mobilisation de tous nos camarades encore en activité dans un esprit, non seulement de solidarité intergénérationnelle, mais aussi, tout simplement revendicatif, pour une vie DIGNE à la retraite de chacun.

La manifestation nationale, à Paris, qui aura lieu le 2 décembre, notamment à l'appel de l'UCR et de notre UFR, est l'occasion de nous faire entendre. Il est vital que cette journée constitue une pression sur le gouvernement afin qu'il réponde favorablement à nos revendications.

**TOUS DANS L'ACTION LE 2 DÉCEMBRE, À 13H30
DE DENFERT ROCHEREAU À INVALIDES**

Sommaire

Une : L'édito • L'action p.2 • L'information, l'international p.3 • L'Agenda, L'Orga, Coup de gueule p.4



ON CONTINUE... avec l'UFR des industries chimiques CGT est une publication de la

FNIC (Fédération Nationale des Industries chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine

Bimensuel - 1,06 euros / ISSN : 2112-2776 / Commission paritaire : 0124 S 08416

l'action

AUGMENTER LES SALAIRES : L'URGENCE

Il est urgent d'augmenter les salaires sans exonération de cotisation, les cotisations permettant l'accès à toutes les formes de protection sociale : tout autre genre de rémunération non soumis à cotisation réduit forcément notre protection sociale.

Les richesses créées par les travailleuses et les travailleurs permettent largement d'augmenter les salaires de celles et ceux qui les créent.

Le Produit Intérieur Brut, mesure officielle de la richesse produite, n'a jamais été aussi élevé au cours de l'Histoire !

La croissance économique prévue par Macron est de 6,25 %, des chiffres tels qu'on n'en avait plus vus depuis 40 ans. Face à l'augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement n'accorde même pas une réduction des taxes (2/3 des prix).

Plutôt que d'annoncer une hausse générale du SMIC, des salaires et des pensions de retraite, ce gouvernement octroie « généreusement », à une faible partie de la population, un « chèque inflation » de 100 € qui, en définitive, est financé par nos impôts : quel cynisme !



Si le 5 octobre a été une première journée de mobilisation, il est essentiel que celle-ci soit suivie d'autres actions.

Face à l'augmentation incessante de la pauvreté, pour près de 20 % de la population, soit 12 millions de personnes, la FNIC-CGT a proposé 3 dates d'appel à la grève sur les salaires le :

**19 NOVEMBRE,
puis les 3 DECEMBRE et
17 DECEMBRE**

**TOUS LES SALARIÉS
DOIVENT SE MOBILISER !**

**TOUS EN GRÈVE POUR
LES SALAIRES !**

l'information

RESTER EN VIE LE PLUS LONGTEMPS ET EN BONNE SANTÉ, QUE L'ON SOIT ACTIF OU RETRAITÉ

Trop de retraités sont touchés à leur retraite par des pathologies qui ont un rapport direct ou indirect avec leur poste de travail et leurs activités passées.

Si notre combat FNIC-CGT a permis des avancées sur les conditions et la protection au travail, il n'en demeure pas moins que l'on décède toujours au travail en 2021 du fait des choix du patronat et des pouvoirs publics en place. Notre combat, pour ne pas « perdre sa vie à la gagner », est plus que jamais d'actualité, pour les actifs comme pour les retraités.

En France, l'espérance de vie sans incapacité pour un ouvrier est en moyenne de 59 ans et pour le seul secteur du BTP nous déplorons 120 accidents mortels par an.

En 2019, derniers chiffres connus, 733 personnes sont mortes au travail hors accidents de trajet.



Nous rappelons qu'à l'occasion du départ en retraite, vous devez demander votre dossier médical incluant les certificats d'expositions (amiante, benzène, butadiène, xylène et autres), ce qui vous permettra de remplir un dossier de suivi post-professionnel auprès de la CPAM et, si besoin, obtenir réparation.

Le dossier médical est utile pour les professionnels de santé: les médecins nous demandent souvent si nous fumons, buvons de l'alcool, mangeons trop, faisons du sport etc., rarement où nous avons travaillé, quelles étaient nos conditions, quel était notre rythme de travail et l'exposition à de potentiels produits toxiques.

l'international

Au moment où nous avons commémoré le triste anniversaire des fusillés de Châteaubriant il y a 80 ans, on a découvert dans la presse qu'une femme nazie, en Allemagne, responsable de plus de 10 000 morts et âgée de 96 ans, vient d'être retrouvée.

Un autre accusé, âgé, lui, de 100 ans, a, depuis, commencé à comparaître le 7 octobre. Plus vieil accusé de crimes nazis, cet ancien sous-officier est poursuivi pour « complicité de meurtres » de 3 518 prisonniers lorsqu'il opérait dans le camp de concentration de Sachsenhausen, entre 1942 et 1945.

Etant donnée l'ancienneté des faits, on ne peut que s'interroger sur les soutiens dont bénéficient ces gens-là. Les fascistes et néo-nazis sont présents au plan mondial, et bien protégés. **Les idées d'extrême droite, haineuses, sont toujours là, dans notre pays aussi, relayées notamment par des polémistes bénéficiant de hautes protections politiques.**



L'agenda

- **2 DÉCEMBRE :**
MANIFESTATION NATIONALE À PARIS POUR LES RETRAITÉS
- **14 DÉCEMBRE :**
PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL UFR-FNIC

l'orga - le point...

FNI au 10 Novembre 2021



À ce jour, nous constatons sur 2020 un retard de 202 FNI par rapport à 2019.

Quant à l'année 2021, elle s'achève bientôt et nous sommes loin du compte.

Pour faire simple, moins de 2 mois avant la fin de l'année, nous ne sommes qu'à 70 % des FNI attendus.

Nous rappelons que la cotisation syndicale versée régulièrement par le syndiqué matérialise son appartenance à la CGT. Elle constitue un élément vital du financement de l'activité de toute la CGT.

l'orga - le point...

COUP DE GUEULE

Collaborateur : pour les plus âgés, ce mot a une connotation particulièrement et volontairement inconvenante, et rappelle de bien mauvais souvenirs.

Comment ce mot est-il entré dans le vocabulaire du monde du travail ?

C'est bien le patronat qui en a eu l'idée, une façon de rallier un salarié à la cause patronale, comme si les intérêts de chacun pouvaient être les mêmes.

Par ailleurs, si on décortique ce mot, cela signifierait que chaque individu peut prendre part aux décisions et projets, ce qui n'est pas le cas.

Parmi ces termes dévoyés, on utilise abusivement celui de « partenaires sociaux ». Mais nous ne sommes pas partenaires du patron, nous sommes, en tant que militantes et militants syndicaux, les représentants des salariés qui nous ont élus. Point.

Nous devons reprendre notre vocabulaire syndical et parler de travailleuses et travailleurs, comme par le passé, car nous avons été et restons des travailleuses et des travailleurs.

